



**SE MOBILISER ?
UNE NECESSITE !**
LE 14 NOVEMBRE, DANS L'UNITE !
Place de la préfecture à Troyes à 14h



La CGT de l'Aube appelle à s'inscrire dans la journée d'action et de solidarité de la Confédération Européenne des Syndicats, par la grève et la manifestation.

Les aubois-es ne sont pas épargné-es par les conséquences des politiques européennes, il n'y a qu'à en parler aux salariés de Sodimédical, Cauval, Simpa et beaucoup d'autres encore. **Ce n'est pas le travail qui coûte cher mais la rémunération du capital !**

Contrairement à ce que prône le patronat, ce ne sont ni le coût du travail ni la rigidité du marché du travail qui plombent la compétitivité des entreprises. **Ce sont les salariés par leur travail qui créent les richesses. L'enjeu porte donc sur la répartition des richesses entre le capital et le travail.** Si cette répartition était équilibrée, VSV, Achard, le Joint Français, entre autres, embaucheraient encore des aubois-es. Enfin le quasi blocage des salaires et des pensions détériore la situation économique de notre pays.

Une seule règle: l'austérité !

Ce Traité de Stabilité et de Coordination de la Gouvernance sanctuariserait les politiques d'austérité comme seul moyen d'atteindre l'objectif d'assainissement des finances publiques. Or, ces politiques déjà à l'œuvre dans nombre de pays de la zone euro (Grèce, Espagne, Portugal,...) ne font qu'aggraver la régression sociale qui entretient la récession économique.

Aucune régulation financière !

Alors que les dérives des pratiques des banques, plus tournées vers la spéculation que vers le financement productif, ont provoqué la crise actuelle, aucune régulation financière n'est envisagée. Une fois de plus, ce serait les seuls salarié-e-s qui devraient faire les frais d'une crise dont ils ne sont en rien les responsables.

Menaces concrètes sur la retraite et la protection sociale

Ce traité aurait des conséquences directes dans le domaine social qui est pourtant hors du champ de compétence des instances européennes. Tout accroissement des dépenses pour répondre aux besoins sociaux serait difficile sinon interdit. Avec ce traité, le nouveau gouvernement français n'aurait pas pu faire adopter la mesure sur le départ à la retraite à 60 ans des salariés ayant effectué des carrières longues. Vu la situation financière de la France, les instances européennes auraient jugé contraire au traité cette mesure compte tenu du niveau du déficit public.

STOP A L'AUSTERITE, OUI A LA SOLIDARITE !

Les peuples européens n'ont pas besoin de plus de « discipline ». Ils aspirent au contraire à plus de solidarité. Il faut définitivement rompre avec les politiques de mise en concurrence entre les différents Etats où la pratique du **dumping social et fiscal** affaiblit l'ensemble des salariés et des économies. Il est indispensable d'adopter des politiques convergentes et solidaires dans les domaines économiques, fiscaux, sociaux, industriels, de recherches et développement, environnementaux.

LA CGT PROPOSE :

Une renégociation des traités européens qui devra notamment consacrer l'adoption d'une clause de progrès social.

La CGT revendique avec la CES les propositions adoptées le 5 juin 2012 sous l'intitulé d'un « nouveau contrat social pour l'Europe ».